

## MEMBRANE PPE



- MEMBRANE D'ÉTANCHEITÉ À L'EAU SOUS CARRELAGE POUR MURS ET SOLS INTÉRIEURS
- TOUS LOCAUX INTÉRIEURS CLASSÉS P3 MAXI

## PRESENTATION

- Rouleau de 30 ml et 1 m de largeur
- Accessoires : Bande de pontage PPE, autoadhésive de 50 ml et 10 cm de largeur.

## COMPOSITION

- Film synthétique recouvert sur ses 2 faces d'un voile de nontissé de fibres Synthétiques.

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Constitue, selon le traitement des raccords des lés,
- soit un **Système de Protection à l'Eau sous carrelage**,
  - soit une **étanchéité de plancher intermédiaire**
- Coloris : Bleu clair
  - Epaisseur : 0.5 mm
  - Imputrescible, extensible,
  - Collage aisé avec un mortier colle,
  - Constitue une interface de désolidarisation et permet le pontage des fissures.

## DOMAINES D'EMPLOI

Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (pose collée uniquement)

- En sol : locaux sans pente ni siphon classés E3P3 au plus
- En mur : locaux classés EC au plus (cf tableau page 3)

Etanchéité de plancher intermédiaire

- En pose collée : locaux classés E3P3 au plus
- En pose scellée : locaux classés E3P3 y compris salles de balnéothérapie
- Sont exclus les piscines, bassins, cuvelages, réservoirs d'eau, terrasses et balcons : utiliser le CERMIPROOF.

## SUPPORTS

Conformes à la destination du local,

## EN TANT QUE SYSTÈME DE PROTECTION À L'EAU SOUS CARRELAGE

## En Murs intérieurs

- **En neuf** : Supports visés par le CPT Cahier CSTB n° 3265 : plaques de plâtres enrobées de carton, enduits et carreaux de plâtre (utiliser le SPEC CERMICRYL), carreaux de terre cuite, béton cellulaire, béton, enduit de ciment.
- **En rénovation** : - Ancien carrelage,  
- Peinture : nous consulter

## En Sols intérieurs

- **En rénovation** : - Ancien carrelage, dalle vinyl\* rigide et dure, anciennes colles\* bitumineuse, néoprène ou en solution, ancien PVC\* homogène en lés sans sous-couche ou dalles semi-flexibles,  
- Ancienne peinture\* sur support ciment



**DESVRES**  
carrelages et colles

## EN TANT QU'ÉTANCHEITÉ DE PLANCHER INTERMÉDIAIRE

- **En neuf** : Supports visés par le CPT, cahier CSTB n° 3267 : Dallage sur terre plain, plancher béton, dalles ou chapes, à l'exclusion des planchers alvéolaires et chauffants, et des chapes désolidarisées sur isolant.
- \* Avec primaire Cermigrip

## ETAT DES SUPPORTS

- Sains, secs, propres, résistants.

## MISE EN ŒUVRE

Température de mise en œuvre comprise entre + 5°C et + 35°C.

## 1) Préparation du support

Vérifier l'état du support.

Les tolérances de planéité acceptées sont de 5 mm sous la règle de 2 m, 1 mm sous la règle de 20 cm.

Si le support ne présente pas la planéité requise, un enduit de ragréage classé P3 doit être réalisé.

Toutefois, en cas de défauts localisés en creux, un rebouchage peut avoir lieu avec le mortier colle.

S'il y a un siphon, une forme de pente de 2 % doit être réalisée conformément aux dispositions de la NF P 61-202 (DTU 52.1) avant la mise en œuvre de la membrane PPE.

Dans le cas de la rénovation : se reporter au CPT rénovation, ou fiche technique dans les cas avec application de primaire.

## 2) Traitement des points singuliers

- Canalisations traversantes, appareils sanitaires, angles rentrant et sortant, joint de fractionnement du support : utiliser les bandes AR12C et angles préformés AA12. Coller au mastic CERMITHANE.
- Raccordement SOL/MUR : Coller le chevauchement des lés à l'aide du mastic CERMITHANE.
- Siphons : collage de la membrane sur la platine au CERMITHANE. Se reporter aux schémas de principe des C.C.T. des Cermitanche et Cermiproof.

**Remarque** : les joints de dilatation ne sont pas visés .

## 3) Application en partie courante

- Appliquer une couche de mortier colle CERMIPLUS en mur et sol, ou CERMIFLOOR N en sol, avec un peigne à denture carrée de 4 mm (U4) ou autre peigne permettant une consommation de 2 à 2.5 Kg/m<sup>2</sup>
- Poser la membrane sur les sillons de mortier colle en assurant un chevauchement des lés de 5 cm minimum, un repère visuel sert de guide.
- Maroufler à l'aide d'une taloche lisse, du centre vers l'extérieur du lé, en prenant soin d'éliminer l'air emprisonné dessous.

## MEMBRANE PPE

**A – Dans le cas d'un Système de Protection à l'Eau sous Carrelage :**

Coller le chevauchement des lés à l'aide du même mortier colle,

Ou, possibilité de juxtaposer les lés, dans ce cas, ils seront maintenus par la bande de pontage PPE auto-adhésive.

**B – Dans le cas d'étanchéité en plancher intermédiaire**

- Coller le chevauchement sur 20 cm de large environ au moyen de notre mastic polyuréthane CERMITHANE appliqué en 2 cordons continus parallèles.

- Pour le raccordement SOL/MUR, réaliser une remontée de 10 cm minimum,

**POSE DU CARRELAGE**• **Pose collée**

- Pour les locaux P3 au plus sauf balnéothérapie.

La pose du carrelage se fera le lendemain pour le mur et le sol, ou à l'avancement de la pose de la membrane PPE pour le sol.

| Local     | Plaques de plâtre cartonnées |       | Carreaux de terre cuite |                | Béton cellulaire | Enduit ciment ou béton |
|-----------|------------------------------|-------|-------------------------|----------------|------------------|------------------------|
|           | Std                          | Hydro | Montage plâtre          | Montage ciment |                  |                        |
| EA - EB   |                              |       |                         |                |                  |                        |
| EB+ priv. | Hors zone                    | 1     |                         |                |                  |                        |
|           | Dans zone                    | 2     | 2                       | 2              | 2                | 2                      |
| EB+ coll. |                              | 3     |                         | 4              | 2                |                        |
| EC        |                              |       |                         | 4              | 3                |                        |

//// Non admis

1 : hors zone d'emprise des bacs à douches et des baignoires toutes les surfaces carrelées jouxtant ces appareils doivent être obligatoirement protégées par la MEMBRANE PPE.

2 : dans les zones d'emprise des bacs à douches et des baignoires, la MEMBRANE PPE doit être mis en œuvre jusqu'à environ 2 m de haut par rapport au fond de ces appareils.

3 : la totalité des parois des locaux doit être protégée du sol au plafond par la MEMBRANE PPE recouvert d'un carrelage

4 : La MEMBRANE PPE doit être mis en œuvre, sur la totalité de la cloison et du sol au plafond, si le revêtement de l'autre face de la cloison est sensible à l'eau.

**EN SOL** : utiliser un mortier colle C2 (CERMIPLUS ou CERMIFLOOR N) et suivre les limitations de formats exigées par le C.P.T.

**EN MUR** : utiliser un mortier colle C2 (CERMIPLUS) ou pour la pose de faïence, un adhésif D2 : le CERMIFIX (formats limités 1100cm<sup>2</sup>) et CERMIFIX HP (formats limités à 1800 cm<sup>2</sup>).

- Masse surfacique du revêtement céramique limitée à 30 kg/m<sup>2</sup>

Se reporter au C.P.T. en vigueur

Pour la pose de grands formats : utiliser le CERMIFLEX pour le collage de la membrane et du carrelage

Se reporter aux fiches techniques n° 420, 450, 510, 520 et 630.

• **Pose scellée désolidarisée**

Désolidariser à l'aide d'un non-tissé synthétique de 170g/m<sup>2</sup> surmonté d'un film de polyéthylène de 0.15 mm d'épaisseur selon le DTU 52.1

**Finition** : Réaliser le jointoiment avec la gamme CERMIJOINT – CERMICOLOR – EPOJOINT selon exigences.

**CERTIFICATS – TEXTES DE REFERENCE**

- CPT n° 3265, 3267 et 3529

Nous garantissons la constance de qualité de nos produits. Les recommandations générales contenues dans cette notice sont issues de nos essais et de notre expérience. Elles ne peuvent prendre en compte ni les conditions d'application spécifiques de chaque chantier, ni la mise en œuvre sur lesquelles nous n'avons aucune influence. Il convient par ailleurs de respecter la réglementation en vigueur.



N°Azur 0 810 108 108 Un technicien à votre écoute

www.desvres.com - pmo@desvres.com

